

Dossier d'autorisation d'urbanisme

0290951900001

Kersaint-Plabennec - Finistère

Type

Permis de demolir

État

Autorisé

Autorisation

03/04/2019

Surface créée

-

Surface démolie

-

Logements créés

-

Consulter la fiche actualisée

Scannez le QR code pour ouvrir la fiche publique du permis sur RegistreDesPermis.fr.



Export généré le 08/08/2026 à 08:32 depuis RegistreDesPermis.fr.

Les informations proviennent de données publiques importées et retraitées. Elles doivent être vérifiées auprès des sources administratives officielles avant toute décision engageante.

Synthèse du dossier

Référence	0290951900001
Type	Permis de demolir
État d'avancement	Autorisé
Nature du projet	-
Destination	-
Demandeur	ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER BRETAGNE
SIREN / SIRET	514185792 / 51418579200017

Dates du dossier

Dépôt	01/01/2019
Autorisation	03/04/2019
Décision	03/04/2019
Ouverture chantier	-
Achèvement travaux	-
Prise en compte autorisation	2019-03
Prise en compte ouverture chantier	-
Dernière mise à jour Sitadel	201903

Localisation

Adresse	2 ROUTE DE PLABENNEC KERSAINT-PLABENNEC 29860
Commune	Kersaint-Plabennec (29095)
Département	Finistère (29)
Région	Bretagne (53)
Code postal	29860
Parcelles cadastrales	ZM 396

Surfaces par destination

Destination	Avant	Créée	Démolie	Transformée	Issue transfo.
-------------	-------	-------	---------	-------------	----------------

Logements

Total créés	-	Individuels créés	-
Collectifs créés	-	Démolis	-
1 pièce créé	-	2 pièces créés	-
3 pièces créés	-	4 pièces créés	-
5 pièces créés	-	6 pièces et plus créés	-
Logements sociaux	-	Logements PTZ	-

Codes métier et interventions

Type de dossier source	-
Statut source	Autorisé
Nature déclarée	-
Nature complétée	-
Destination principale	-
Zone opérationnelle	Hors zone ou non renseigné
Type principal logements créés	-
Type de transformation	-
Piscine	-
Garage	-
Extension	-
Surélévation	-

Source

Jeu de données	data.gouv.fr
Ressource	8f73cf2d-7bc4-4b5a-b912-718d6991f0a0
Première importation	19/05/2026 10:00
Dernière observation	19/05/2026 10:01

Propriétaires et sociétés liées

Société / personne	SIREN	Lien identifié
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER BRETAGNE (FONCIER DE BRETAGNE) (EPF)	514185792	Société du permis
ALEXANDRA GUILLORE (CHEMARDIN)	-	Administrateur
ARNAUD GILLES LOUIS LECUYER	-	Administrateur
BENOIT JEAN LOUIS QUERO	-	Administrateur
BENOIT PIERRE ROGER SOHIER	-	Administrateur
BERNARD DOMINIQUE JEAN RAYMOND DELAUNAY	-	Administrateur
BERNARD GERMAIN LOUIS PELLETER	-	Administrateur
CHRISTIAN PETITFRERE	-	Administrateur
CHRISTINE MICHELE PRIGENT (GUIZIOU)	-	Administrateur
CLAIRE LIETARD (EMIN)	-	Administrateur
DAMIEN YVES MARCEL GASPAILLARD	-	Administrateur
DANIEL JOSEPH MARIE CUEFF	-	Administrateur
DELPHINE GISELE IRENE ALEXANDRE-BERNARD (ALEXANDRE)	-	Administrateur
DIDIER GUILLON	-	Administrateur
DOMINIQUE MARIE RENEE GUEGAN (LE LOIR)	-	Administrateur
ERIC JEAN-MARIE FISSE	-	Administrateur
FANNY CANEVET (CHAPPE)	-	Administrateur
GAELE MARIE PERRINE LE STRADIC	-	Administrateur
GEORGES LE FRANC	-	Administrateur
GWENAEL MAI HERVOUET (GUILLET)	-	Administrateur
HUGUES BIED-CHARRETON	-	Administrateur

Les données affichées proviennent des sociétés, relations et dirigeants déjà synchronisés en base locale. Les pourcentages de détention ne sont pas disponibles dans l'API publique utilisée.

Avertissement sur les données

Cet export est un document de consultation généré par RegistreDesPermis.fr à partir de données publiques d'urbanisme importées, normalisées et mises en forme.

Malgré les contrôles réalisés, certaines informations peuvent être absentes, incomplètes, mal codées dans la source, modifiées après import ou interprétées différemment par l'administration compétente.

Les dates, surfaces, logements, demandeurs, références cadastrales, coordonnées et sociétés liées sont fournis à titre informatif. Ils ne remplacent pas les arrêtés, dossiers administratifs, plans, actes notariés, informations cadastrales officielles ou consultations auprès de la mairie compétente.

Avant toute décision opérationnelle, juridique, commerciale ou financière, il convient de vérifier les informations auprès des sources officielles et, si nécessaire, auprès d'un professionnel qualifié.